

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-05-12****COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2026****COMITE SYNDICAL D'ELECTIONS : AUTORISATION RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h45, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle des fêtes de Massugas, sous la présidence de DUDON Bernard, doyen d'âge de l'assemblée.

Date de la convocation : 5 mai 2026

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 35

Pouvoirs : 3

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS.

Société Votebox : Jean-Philippe CARPENTIER, Intervenant

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : Mme DELLIS Aurore, DUDON Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de LEOCATA-BLACK Marlène), POCINO Robert, ESCALIER Fernand / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUQUE Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, JOVIN Denis, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DELBANCUT Eric / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BAIA Patrick, CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, HOUNIEU Jean-Philippe, MERY Aurore, PILLON Isabelle, RIBEYREIX CLAYTON Jennifer, CONORD Diana, NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Sébastien, RICAUD Fabrice, SUADEAU Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène (donné pouvoir à Mme LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT TRISTAN (donné pouvoir à M. NORMAND Mathieu) / **Communauté de communes du Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donné pouvoir à M. BOUTY Gilbert).

Absent excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : QUEBEC Christophe.

Absent non excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques.

Délégués présents n'ayant pas droit de vote :

Communauté de communes du Pays Foyen : NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan).

Communauté de communes du Grand ST Emilionnais : AMOREAU Pascal / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** Mme CASTENET Isabelle / **Communauté de communes du Pays Foyen :** DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** DERC Pascal

COMITE SYNDICAL D'ELECTIONS : AUTORISATION RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, et les dispositions applicables aux syndicats mixtes dont relèvent les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux en application de l'article L.5741-1 ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement des opérations de vote lors du comité syndical d'installation ;

Considérant que le recours à un dispositif de vote électronique permet de sécuriser et de fluidifier les opérations de scrutins, tout en garantissant la confidentialité des votes lorsque le scrutin secret est requis, la traçabilité des résultats et le respect des règles juridiques applicables aux délibérations ;

Considérant la proposition du président de séance de recourir à un système de boîtiers de vote électronique individuel, paramétré de manière à garantir le secret du scrutin et la fiabilité du dépouillement ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE**, le recours au vote électronique pour les élections et délibérations inscrites à l'ordre du jour du comité syndical d'installation ;
- **PRECISE** que ce dispositif est utilisé dans le respect des règles de quorum, de majorité et des modalités de vote prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
- **GARANTIT** que le système de vote électronique retenu assure, lorsque le scrutin secret est requis, la confidentialité des suffrages exprimés ainsi que la sécurisation et la traçabilité du dépouillement ;
- **PREVOIT** la remise d'un boîtier électronique individuel à chaque membre votant présent lors des scrutins.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

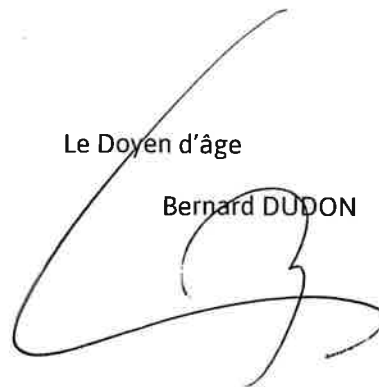
La Secrétaire de séance

Marie-Claude LAVIGNAC



Le Doyen d'âge

Bernard DUDON



Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le